

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-trois, le 6 février, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2023.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOuset, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUX, Guy LE DROGO, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON, Claude ILLY, Sandrine AUGIER

POUVOIRS : Sylvie DELOCHE à Stéphanie HOuset, Valérie GARCIA à Philippe MILLOT.

OBJET : Avenant au protocole d'accord avec les Centres Musicaux Ruraux

Madame le Maire propose au conseil municipal de valider la modification, au 1^{er} janvier 2023, du tarif de l'heure année pratiqué par les Centres Musicaux Ruraux pour l'enseignement de la musique dans les écoles. Elle rappelle que le protocole d'intervention porte sur 25 h 30 hebdomadaires d'enseignement musical.

Par 33 voix pour, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant au protocole d'accord n° 1/260252COMMU actualisant la tarification qui passe ainsi de 1 977.57 € à 2 066.56 € l'heure année, soit un taux d'actualisation de 4.50 %.

Fait et délibéré en mairie.
Liste des votes affichée le

Le Maire,

